ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
N° 04 /PIA

INEZGANE LE 26/03/2026

DECISION DE RESILIATION DE BON DE COMMANDE N°48/2025/BG relative a l'avis n°45/2025/BG

Le Gouverneur de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul en sa qualité de Sous Ordonnateur du Budget Général,

Vu le Décret Royal n° 330/66 du 10 Moharrem 1387(21 avril 1967) portant règlement général de la Comptabilité Publique, tel qu'il a été modifié et complété.

Vu Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics fixant les conditions et formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et leur contrôle.

Vu l'Arrêté du MEF n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics

Vu la publication de l'avis d'achat sur bon de commande n°45/2025/BG dans le portail électronique des marches publics 11/12/2025 à 16 :19

*Vu l'attribution du bon de commande a l'entreprise « **COSMOS TECHNOLOGIE** » suite à la séance de l'ouverture et de l'examen des offres du **13/12/2025**.*

Vu l'engagement du Bon de commande visée le 23/12/2025

*Vu la notification du bon de commande 45/2025/INDH à la Ste **COSMOS TECHNOLOGIE*** le 24/12/2025**.**

Vu le non-respect de délai de livraison de la fourniture en question par l'entreprise dont le bon de commande a été attribué dans le délai en rigueur.

DECIDE

*Le Bon de commande 48/2025/BG **est** annulée purement et simplement.*

Le Gouverneur
Mohamed ZHAR